

FEUILLE FÉDÉRALE

72^e année. Berne, le 18 août 1920. Volume IV.

Paraît une fois par semaine. Prix: 20 francs par an; 10 francs pour six mois plus la finance d'abonnement ou de remboursement par la poste.

Insertions: 50 centimes la ligne ou son espace: doivent être adressées franco à l'imprimerie K.-J. Wyss Erben, à Berne.

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL FÉDÉRAL

(Du 7 août 1920.)

Est approuvée la décision au Conseil d'Etat du canton de Thurgovie accordant, à raison de la fièvre aphteuse, une suspension des poursuites jusqu'au 11 septembre 1920, en faveur de l'arrondissement de Bussnang.

(Du 11 août 1920.)

M. Paul Leuba, de Buttes (Neuchâtel), est nommé consul suisse de carrière et chargé jusqu'à nouvel ordre de la direction du consulat de Suisse à Marseille.

Le Conseil fédéral a accordé au canton de Vaud, en faveur de la municipalité de Payerne, pour explorer l'église abbatiale de cette ville, plus exactement l'ancienne salle capitulaire de l'édifice et la chapelle adjacente dite de Grailly, une subvention de 30 % du devis, soit de fr. 1200 au maximum.

(Du 11 août 1920.)

Département militaire.

Section des fortifications.

Intendant du fort d'Airolo: le premier-lieutenant Charles Widmann, de Bâle, adjoint de l'intendant du fort d'Andermatt.

Adjoint de l'intendant du fort d'Andermatt: le premier-lieutenant Charles Walder, de Zurich.

Secrétaire de chancellerie de I^{re} classe du bureau des fortifications de St-Maurice: le major Albert Klunge, d'Aubonne, à St-Maurice.

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL FÉDÉRAL

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1920
Année	
Anno	
Band	4
Volume	
Volume	
Heft	34
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	18.08.1920
Date	
Data	
Seite	111-111
Page	
Pagina	
Ref. No	10 082 568

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.